

Flash

Novembre 2024

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de novembre :

1. Gestion des contrats : dates limites de réception en 2024 pour l'émission des affaires nouvelles et le paiement des prestations
2. AMF - Lettre Épargne Info Service
3. Comment lire le document d'informations clés (DIC) ?
4. Plafond Annuel Sécurité Sociale 2025 (PASS)
5. Proposition de loi afin de lutter contre les fermetures abusives des comptes bancaires
6. Santé : Affections de longue durée (ALD) : le spectre d'une suppression de la prise en charge à 100 % refait surface (source Prévisima)
7. Immobilier et endettement des ménages en France, Allemagne, Espagne et Italie : une situation singulière de la France (source BDF – bulletin 251)
8. Optimum Gestion Financière : Donald Trump élu 47^{ème} président des Etats-Unis, nouvel élan pour l'Amérique du Nord

Gestion des contrats : dates limites de réception en 2024 pour l'émission des affaires nouvelles et le paiement des prestations

Contrats en UC

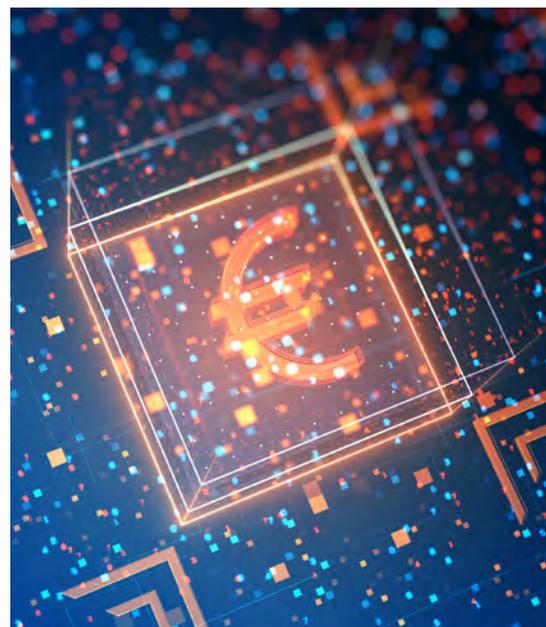
- **Production UC** → date de réception jusqu'au 24 décembre pour un effet 2024 (avec paiement immédiat de la cotisation, versement initial ou versement libre)
- **Prestations UC** → date de réception jusqu'au 24 décembre pour un désinvestissement en 2024. (À noter que le paiement aura lieu début 2025)

Contrats en €

- **Production €** → date de réception jusqu'au 30 décembre pour un effet 2024 (avec paiement immédiat de la cotisation)
- **Prestations €** → date de réception jusqu'au 30 décembre pour un désinvestissement en 2024 (paiement en 2025)

Contrats UC & €

Dernier prélèvement de l'année le 25 décembre (Réception des affaires jusqu'au 9 décembre)



AMF - Lettre Épargne Info Service

Voici le lien ci-dessous pour accéder à la Lettre Épargne Info Service de l'autorité des marchés financiers de septembre 2024.

De nombreuses rubriques dans ce numéro 43 :

- Connaissez vous les 3 nouveaux cas de déblocage anticipé de votre épargne salariale ?
- Placements financiers : comment bien s'informer et à quelles sources se fier ?
- Quel est l'impact des frais sur vos placements financiers ?
- Liquidité es placements financiers, êtes-vous au point ?

Et beaucoup d'autres informations disponibles...
bonne lecture

Lettre Épargne Info Service via le lien suivant :

<https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2024-10/leis-43-092024.pdf>

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIÈRE N°43
Lettre Epargne Info Service - Septembre 2024

LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

Quoi de neuf ?

Connaissez-vous les 3 nouveaux cas de déblocage anticipé de votre épargne salariale ?
De nouveaux cas de déblocage anticipé des sommes placées sur un plan d'épargne entreprise (PEE) ont été créés pour vous permettre de financer les travaux de rénovation énergétique de votre résidence principale, l'achat d'un véhicule « propre », ou si vous êtes dans une situation de proche aidant.

Placements financiers : comment bien s'informer et à quelles sources se fier ?
Que vous soyez plutôt intéressés par les actions, les ETF, les cryptos ou le crowdfunding, il est indispensable de bien vous renseigner avant d'investir. Entre la presse spécialisée, les avis d'analystes ou les opinions partagées sur les réseaux sociaux, il peut être difficile de savoir à quelle source se fier. Quels sont les bons réflexes ? Quelques conseils.

A savoir

Quel est l'impact des frais sur vos placements financiers ?
Investir dans un placement financier implique toujours des frais. Ils sont plus ou moins élevés en fonction du type d'investissement et du professionnel par lequel vous avez choisi de passer. Bien connaître ces frais est essentiel car ils ont un impact, au final, sur le rendement de votre placement.

Comment lire le document d'informations clés (DIC) ?

Votre intermédiaire financier doit vous remettre systématiquement un document d'informations clés (DIC) avant la souscription de certains produits financiers comme les SICAV ou FCP, les SCPI, l'assurance-vie en unités de compte ou encore les placements à formule.

Consulter cette infographie pour comprendre comment lire ce document :

[Comment lire le document d'informations clés \(DIC\) ? | AMF](#)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Produit
Le DIC doit donner le nom du produit présenté, ainsi que certaines informations, par exemple : nom de la société de gestion, site internet, autorité compétente (AMF / ACPR ou autre autorité de régulation d'un pays européen). Vous y trouverez aussi son numéro international d'identification des titres financiers (code ISIN) qui est utile pour passer un ordre de bourse.

Type de produit
Forme juridique du placement (fonds, sicav, SCPI, OPCI, etc.) et sa composition, c'est-à-dire ce dans quoi le placement investit (par exemple, dans un secteur d'activité particulier).

Objectifs du produit
N'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas. Demandez des explications à votre conseiller et prenez le temps de la réflexion.

Investisseurs visés
Cette rubrique doit vous permettre de comprendre sur quels éléments s'appuie la performance du placement : dynamique d'un secteur d'activité, reproduction de l'évolution d'un indice boursier, etc.

Cette partie détaille le profil des épargnants ciblés en fonction de la durée de détention optimale du produit, du niveau de connaissances requis en matière d'investissements financiers ou de l'objectif poursuivi.

Plafond Annuel Sécurité Sociale 2025 (PASS)

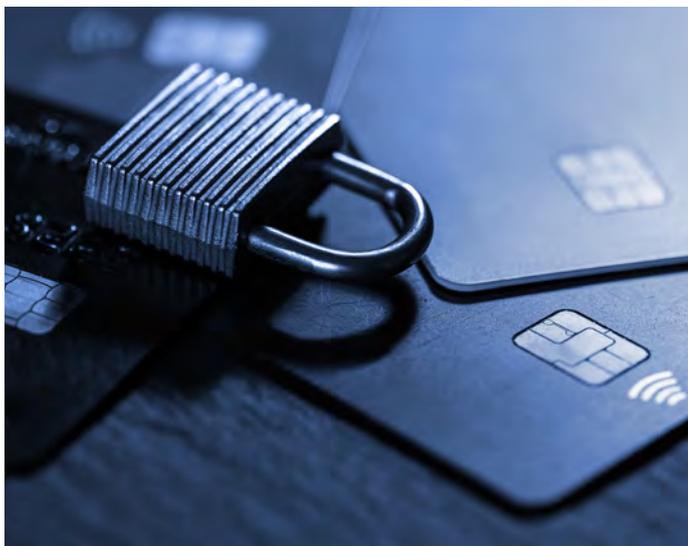
Le plafond annuel pour 2025 sera augmenté de 1,6% au 1^{er} janvier 2025 et passera à 47 100 € soit :

- 3 925 € mensuel.
- 906 € hebdomadaire
- 29 € l'heure

Pour rappel il était de 46 368 € pour l'exercice 2023 et 43 992 € en 2022.



Proposition de loi afin de lutter contre les fermetures abusives des comptes bancaires



Le 9 octobre 2024, le Sénat a adopté en première lecture, avec modifications, la proposition de loi.

A ce jour les banques qui ferment un compte de dépôt n'ont pas à le justifier, ce qui peut exposer les clients à des abus. Les banques doivent cependant respecter un préavis de deux mois, afin de permettre aux clients concernés de pouvoir ouvrir un nouveau compte dans une nouvelle banque.

La fermeture d'un compte se fait à la discrétion de la banque. Elle peut être la conséquence d'une évolution de sa politique de risques la conduisant, par exemple, à se séparer des clients fragiles du fait de ses propres difficultés, ou encore de sa stratégie commerciale, une banque pouvant souhaiter se spécialiser sur certaines catégories de clientèle. Les banques peuvent donc résilier pour toute raison qu'elles jugent valable des comptes bancaires, sans avoir à s'expliquer.

Seuls les titulaires d'un compte octroyé dans le cadre de la procédure du droit au compte ont aujourd'hui le droit de connaître systématiquement les raisons de sa résiliation.

La proposition de loi, qui a été amendée par les sénateurs, modifie le code monétaire et financier pour imposer aux banques qui résilient un compte bancaire de dépôt de motiver leur décision aux clients concernés.

Les motifs de la décision de fermeture du compte devront être fournis gratuitement par écrit par la banque, dans les 15 jours ouvrés suivant la réception de la demande du client. Cette réponse pourra se faire sur support papier ou sur un « autre support durable ».

Cette obligation de motivation ne vaudra pas en cas d'opérations suspectes sur le compte fermé (soupçon de blanchiment d'argent ou financement du terrorisme).

Les sénateurs ont complété la proposition de loi pour limiter la possibilité pour les banques de fermer un compte de dépôt pour certains motifs.

Ainsi, un compte bancaire ne pourra plus être résilié si le motif de fermeture porte exclusivement sur :

- L'absence de rentabilité ;
- Le refus par le client d'accepter une modification de la convention ;
- Les montants de retraits jugés trop importants par l'établissement de crédit.

Un décret, pris sur avis du comité consultatif du secteur financier, devra préciser ces nouvelles dispositions.

Un dernier amendement double le délai de préavis en cas de fermeture de compte bancaire de clients résidant à l'étranger. Les banques devront respecter un délai d'au moins quatre mois.

Les députés doivent désormais examiner la proposition de loi.

Santé : Affections de longue durée (ALD) : le spectre d'une suppression de la prise en charge à 100 % refait surface (source Prévisima)

Alors que l'idée d'une refonte du dispositif des affections de longue durée (ALD) avait été évoquée par le Gouvernement il y a quelques mois, avant rétropédalage, un **rapport** de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié il y a quelques jours, s'est penché sur la question.

Il appelle à une « *réforme structurelle* » du dispositif, nécessaire pour assurer sa soutenabilité financière. ALD à deux niveaux, mise en place d'un reste à charge minimum universel... Zoom sur les pistes évoquées.

13,7 millions de personnes en ALD

Selon le rapport, on dénombre actuellement 13,7 millions de personnes reconnues en affection de longue durée, c'est près de 20 % de la population. Pour rappel, une affection de longue durée est une maladie dont le caractère grave ou chronique nécessite un traitement prolongé.

On distingue deux types d'ALD :

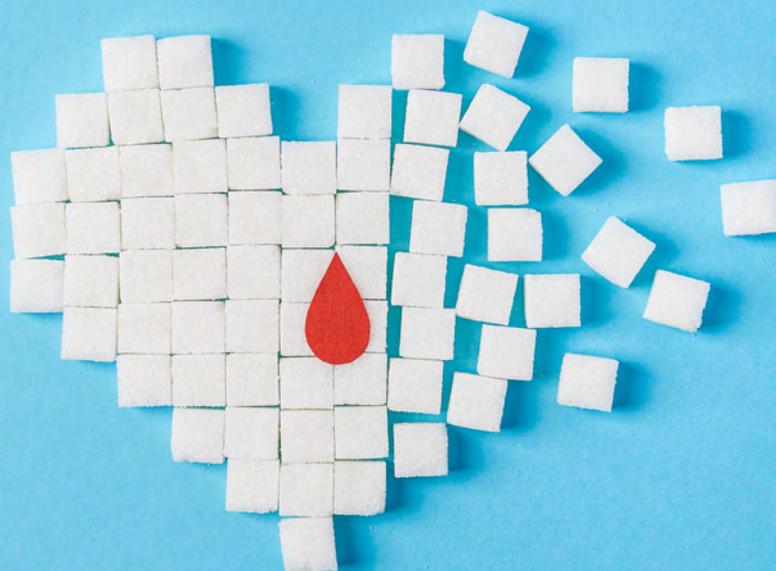
- Les ALD exonérantes : les soins relatifs au traitement de l'ALD sont généralement très coûteux et sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Parmi ces maladies, on note : l'AVC invalidant, le **diabète**, l'insuffisance cardiaque grave, la tuberculose active, les affections neurologiques et psychiatriques graves, le cancer... Il s'agit de protéger les patients concernés contre un reste à charge important ;
- Les ALD non exonérantes : elles nécessitent un **arrêt de travail** et un traitement d'une durée supérieure à 6 mois, mais le patient n'est pas pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie dans le cadre de ses soins (ex : glaucome, arthrose, hypothyroïdie, épilepsie).



L'article au complet notamment pour les points suivants :

- ALD : vers un dérapage des dépenses ?
- ALD, un dispositif « peu contrôlé par l'Assurance maladie »
- Une ALD à deux niveaux ?

Affections de longue durée (ALD) : le spectre d'une suppression de la prise en charge à 100 % refait surface - Prévisima



Immobilier et endettement des ménages en France, Allemagne, Espagne et Italie : une situation singulière de la France

(source BDF – bulletin 251)

Le bulletin analyse les évolutions différenciées de la dette des ménages dans les quatre grandes économies de la zone euro (France, Allemagne, Espagne et Italie).

C'est en France que la hausse de l'endettement immobilier des ménages a été de loin la plus forte. La France est de ce fait le seul pays où le ratio « dettes/revenus » a le plus nettement augmenté, notamment – mais pas seulement – pour les ménages à revenus plus élevés.

La partie française de l'enquête HFCS résulte d'un partenariat entre l'Insee et la Banque de France.



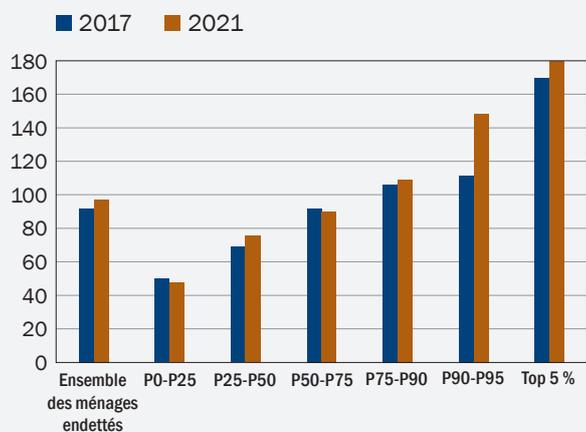
25 % le pourcentage de ménages endettés pour un achat immobilier en France, en 2021

97 000 euros le montant médian de l'endettement immobilier par ménage endetté en France, en 2021

+ 33 % la hausse de l'endettement immobilier entre 2017 et 2021 pour les ménages disposant d'un revenu annuel moyen de 84 000 euros (percentiles P90 à P95)

Endettement immobilier en France, par niveau de revenus

(montants médians, en milliers d'euros constants 2021)



Lecture : Le groupe P90-95 correspond par exemple à la catégorie des 5 % immédiatement en dessous des 5 % les plus aisés.

Source : Enquête sur les finances et la consommation des ménages (HFCS 2017, 2021).

La hausse des prix a revalorisé le patrimoine immobilier des ménages aisés en France, et plus encore en Allemagne

Un contexte de taux bas favorable à la hausse de l'endettement et du patrimoine immobilier.

Les biens immobiliers constituent de loin la principale composante de la richesse des ménages (Garbinti et Savignac, 2018). En 2021, la part des actifs immobiliers représentait 80 % du patrimoine brut des ménages dans la zone euro.

Sur la période 2010-2021, les prix de l'immobilier dans les quatre grandes économies de la zone euro ont connu des évolutions assez différentes. En Allemagne, les prix ont augmenté de façon ininterrompue depuis le milieu des années 2000. Dans les autres pays, après une hausse au début des années 2000, ils ont tout d'abord baissé à la suite de la crise financière de 2008-2009, assez nettement en Espagne et en Italie mais très légèrement en France, avant de croître à nouveau jusqu'à mi 2022 (cf. graphique 1).

Plus récemment, de 2017 à 2021, la hausse des prix immobiliers est en revanche générale. Elle a été particulièrement marquée en Allemagne (+ 35 %), plus mesurée en France et en Espagne (+ 19 %), et bien moindre en Italie (+ 4 %). Sur cette même période, les coûts de financement ont fortement diminué pour les ménages de la zone euro (seulement à partir de 2020 en Espagne), atteignant leur niveau le plus bas en 2021.

Depuis, dans un contexte de reprise de l'inflation, les taux de crédit ont augmenté dans tous les pays, tout en restant les moins élevés en France.

Au cours de toute cette période, la hausse des prix de l'immobilier a revalorisé le patrimoine des ménages propriétaires, mais a aussi augmenté le coût d'acquisition pour les accédants. Ces derniers ont cependant bénéficié, jusqu'en 2021, de la baisse des taux d'intérêt.

Une part des propriétaires stable en France et en Allemagne, en baisse en Espagne

Selon l'enquête sur les finances et la consommation des ménages le pourcentage de ménages propriétaires de leur résidence principale est très hétérogène au sein des quatre grands pays de la zone euro. En 2021, il est de plus de 70 % en Italie (77 %) et en Espagne (73 %), de 58 % en France et de seulement 44 % en Allemagne. Ces taux résultent d'évolutions également contrastées selon les pays.

Télécharger l'intégralité de cette publication :

https://www.banque-france.fr/system/files/2024-04/BDF251-3_HFCS_Web.pdf

Optimum Gestion Financière : Donald Trump élu 47^{ème} président des Etats-Unis, nouvel élan pour l'Amérique du Nord

Visage du bilan électoral

Donald J. Trump aura fait mentir encore une fois la quasi-totalité des sondeurs et analystes politiques en remportant une victoire convaincante. L'environnement politique actuel aux États-Unis, renforce la confiance des investisseurs. En effet, le Sénat est dominé par les Républicains, et la Chambre des Représentants semble s'orienter vers une majorité républicaine également. Cette stabilité anticipée devrait offrir une base favorable pour les perspectives économiques à court terme. Le vote de confiance du marché boursier américain au lendemain de sa victoire est sans équivoque.

Répercussions économiques

Plusieurs éléments du programme de Trump viennent soutenir les plus petites entreprises américaines, notamment son approche plus protectionniste axée sur le marché domestique, son plan de dérèglementation, une approche plus souple vis-à-vis des fusions/acquisitions, des réductions d'impôts supplémentaires pour les particuliers et les entreprises ainsi que son plan de relance budgétaire important qui soutiendra la croissance domestique. Notre portefeuille d'actions américaines est surpondéré des entreprises à plus petite capitalisation comparativement à l'indice boursier américain et devrait ainsi profiter de ces nouvelles mesures.

De plus, la Réserve Fédérale a baissé de 25 points de base son taux directeur de le 7 novembre dernier, ce qui vient soutenir davantage l'économie américaine et ainsi permettre de réussir un atterrissage en douceur. Ces attentes de croissance économique et d'ajouts de nouveaux tarifs à l'importation poussent cependant les taux d'intérêt à la hausse, rendant le marché obligataire plus attrayant.

Notre stratégie chez Optimum

Du côté de la gestion des actifs, notre surpondération en actions dans les portefeuilles équilibrés aura été bénéfique en 2024. Nos stratégies demeurent bien positionnées pour profiter de la hausse des marchés en étant principalement absent des secteurs qui vont souffrir des politiques de la nouvelle administration. Historiquement, le dernier trimestre de l'année est aussi celui où les actions performant le mieux, ce qui accroît l'attrait d'investir dans le marché boursier. Dans cette optique, nous procéderons au moment opportun à un rééquilibrage stratégique de nos portefeuilles afin de diminuer l'exposition aux actions et d'augmenter la portion obligataire de nos portefeuilles.

Graphique taux américain à 10 ans



Source : Bloomberg, OGF

| Performances nettes de frais de gestion (%) | 2024 | 2023 | 10 ans ² |
|---|------|------|---------------------|
| Optimum Actions | 3,9 | 12,8 | 64,7 |
| Optimum Actions Internationales | 9,4 | 14,0 | 83,6 |
| Optimum Actions Canada (R) | 16,7 | 11,5 | 50,2 |
| Optimum Patrimoine | 5,2 | 10,0 | 47,6 |
| Optimum Obligations | 1,5 | 4,8 | 0,0 |

Au 8 novembre 2024

1 - Au 29 décembre 2023

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelque produit d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

[optimumvie.com](https://www.optimumvie.com)
[optimumvie.com/linkedin](https://www.optimumvie.com/linkedin)

